

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 094/2025

A LA SOCIETE FPM SA

Après avoir reçu le contrat du marché n° CFEF/LDC/PM/2025/001, conclu avec la Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des Etats Fragiles «CFEF », pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions (USD 3 000 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt un mille (USD 21 000), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/06/2025.

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement